



**Au travail
j'y vais
autrement**

Participez sur : challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr

RÈGLEMENT OFFRE COVOITURAGE TERRITOIRES SYTRAL Mobilités

1. OBJET

Ce challenge vise à limiter le recours à la voiture individuelle pour des travailleurs pendulaires.

- Faire découvrir et encourager la pratique du covoiturage dans le cadre de déplacements domicile-travail.
- Valoriser les collaborateurs pratiquant déjà le covoiturage.
- Valoriser l'implication des établissements œuvrant dans la recherche de solutions alternatives à l'autosolisme.

Ce challenge s'adresse à la fois :

- Aux établissements employeurs, publics et privés inscrits au Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes 2026
- À l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des établissements inscrits au Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes 2026 et sur les plateformes de covoiturage **En Covoit' Rendez-vous** et **En Covoit' Lignes**.

Il aura lieu le jeudi 4 juin 2026.

L'offre spéciale « **gratuité des trajets covoiturage** » du 4 juin est financée par SYTRAL Mobilités et ses collectivités membres, et mise en œuvre par ses opérateurs, Karos et Ecov.

Le tirage au sort et l'attribution de lots sont financés par SYTRAL Mobilités et l'organisation en est confiée à son prestataire Mon Univert.

2. COMMENT BÉNÉFICIER DE L'OFFRE « GRATUITÉ DES TRAJETS COVOITURAGE »

I. MODALITÉ DE PARTICIPATION ET D'INSCRIPTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS

L'inscription au Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes est ouverte à tous les établissements employeurs, publics et privés sur le territoire de SYTRAL Mobilités et à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de ces mêmes établissements.

Toutes les informations utiles sont accessibles sur le site <https://challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr> rubrique « Offres Mobilités Rhône ».

L'inscription aux offres de SYTRAL Mobilités se fait via un formulaire en ligne : www.sytral.fr/challenge-mobilite, du 31 mars au 13 mai 2026.

II. COMMENT S'INSCRIRE AU TIRAGE AU SORT ET PROFITER DE L'OFFRE GRATUITE DES TRAJETS COVOITURAGE ?

Dès lors que l'établissement a formalisé son inscription sur le formulaire SYTRAL Mobilités ET le site du Challenge Mobilité, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de ces établissements peuvent bénéficier de l'offre « **Gratuité des trajets covoiturage** » sur la plateforme de covoiturage **En Covoit' Rendez-vous (Karos)** et **bénéficier du tirage au sort. Sur l'application En Covoit' Lignes, l'ensemble des trajets du 4 juin seront gratuits, pour tous les utilisateurs.**

Pour ce faire il vous faut disposer d'un compte actif ou télécharger les applications En Covoit' Rendez-vous (Karos) et En Covoit' Lignes sur les stores Android ou Apple. Une fois téléchargées et inscrits, il suffit de sélectionner un trajet avec un autre utilisateur (conducteur, passager) et de le valider le jour J pour concrétiser le covoiturage.



**Au travail
j'y vais
autrement**

Participez sur : challengemobilite.auvergnerhonealpes.fr

3. CRITÈRES DE SÉLECTION DES UTILISATEURS GAGNANTS

I. EN COVOIT' RENDEZ-VOUS

Le tirage au sort est réalisé de façon aléatoire à partir de la liste de l'ensemble des utilisateurs du service de covoiturage le 4 juin rattachés à des communautés employeurs sur l'application En Covoit' Rendez-vous (Karos), qui sont inscrites au Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes ET ont complété le formulaire en ligne sur la page de SYTRAL Mobilités, qui leur donne accès au concours.

II. EN COVOIT' LIGNES

Le tirage au sort est réalisé de façon aléatoire à partir de la liste de l'ensemble des utilisateurs du service de covoiturage le 4 juin ayant complété un formulaire transmis par les équipes d'Ecov, mentionnant la réalisation d'un trajet de covoiturage dans le cadre du Challenge Mobilité Auvergne-Rhône-Alpes et leur souhait de participer à ce tirage au sort.

Les lauréats doivent impérativement être salariés dans une entreprise implantée sur l'un des 12 territoires membres de SYTRAL Mobilités.

4. RÉCOMPENSES

1ER ET 2ÈME PRIX

2 lots principaux de 500€ sous forme de bons d'achat chez un fournisseur d'entretien et de réparation automobile ou pour de l'équipement vélo

- 1 lot pour les utilisateurs d'En Covoit' Rendez-vous (Karos)
- 1 lot pour les utilisateurs d'En Covoit' Lignes

3ÈME AU 12ÈME PRIX

10 lots de 50€ sous la forme de crédit sur le compte En Covoit' Rendez-Vous (Karos) ou de bon d'achat pour de l'équipement vélo

Valable uniquement pour les utilisateurs d'En Covoit' Rendez-vous.

5. TYPES DE DONNÉES COLLECTÉES

Aucune donnée personnelle n'est enregistrée dans le cadre de cette opération spéciale.

Les seules données utilisées proviennent de votre utilisation libre et consentie des plateformes de covoiturage qui s'engagent à respecter le cadre des dispositions légales en vigueur.

Les données anonymisées exploitées sont conservées pendant la seule période du Challenge Mobilité et automatiquement effacées après l'annonce des résultats. Cette suppression automatique rendra alors impossible toute contestation des résultats.

Les données transmises par les participants, via le formulaire de saisie, seront exclusivement utilisées dans le cadre du Challenge (contact des gagnants) et automatiquement effacées après l'annonce des résultats. Cette suppression automatique rendra alors impossible toute contestation des résultats.

Ces données ne seront pas transmises à des tiers, sauf auprès de l'entreprise employeuse dans le cadre du processus de vérification concernant les équipages lauréats, pour les personnes qui ont donné leur accord via le formulaire d'inscription. Ces données ne sont en aucun cas commercialisées.

SYTRAL Mobilités s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires afin de préserver la sécurité des informations et s'engage à ce qu'elles ne soient communiquées qu'à des personnes dûment autorisées.